



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 19 juin 2018  
19 heures 00

-----

GF/NM

N° 002304

Ressources  
Humaines - Tableau  
des effectifs.

Affiché le :

Le mardi 19 juin 2018 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 13 juin 2018, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : Mme Isabelle VICO (2e Adjointe) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. André LECOURT (3e Adjoint) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint)

La séance est ouverte, Mme Isabelle MORARD-PONTET est nommée Secrétaire.

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Madame le Maire rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi de 1984 précitée, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Madame le Maire propose d'ouvrir un poste de gardien-brigadier afin de remplacer un agent ayant quitté la collectivité par voie de mutation.

Elle indique aussi qu'un poste de Chef de service de police municipale Principal 1ère classe permettra l'avancement de grade de l'intéressé.

De plus, il s'avère nécessaire de créer un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles suite à la création d'une classe en petite section de maternelle à la rentrée scolaire 2018-2019.

### LE CONSEIL A L'UNANIMITÉ

**CRÉE**, les postes à temps complet de gardien-brigadier de police municipale, de Chef de service de police municipale Principal 1ère classe et d'agent spécialisé des écoles maternelles.

**PRÉCISE**, que la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concernés.

**DIT**, que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice 2018 – Section de fonctionnement - Chapitre 012.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**  
**Dominique SANTONI**